



VINCENNES
Agenda
21



RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ACTE I DE L'AGENDA 21 DE VINCENNES

Synthèse co-élaborée
par la Ville de Vincennes
et le cabinet d'études Adret & Territoires

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ACTE I DE L'AGENDA 21 DE VINCENNES

SOMMAIRE

I.	Le contexte	4
A.	La Ville de Vincennes, engagée pour le développement durable depuis 2009	4
B.	Une méthode participative.....	5
II.	Retour sur l'Acte I de l'Agenda 21	6
III.	L'évaluation de la démarche	7
A.	La participation des acteurs	7
B.	L'organisation du pilotage.....	7
C.	La transversalité.....	7
D.	L'évaluation.....	8
E.	Une stratégie d'amélioration continue.....	8
IV.	Cinq défis relevés par la Ville de Vincennes	9
A.	Défi 1 : A Vincennes, développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une démarche locale de développement durable.....	9
B.	Défi 2 : A Vincennes, assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit	11
C.	Défi 3 : A Vincennes, consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée.....	15
D.	Défi 4 : Lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique à Vincennes, ville compacte, patrimoniale et mobile.....	18
E.	Défi 5 : A Vincennes, préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée	22
V.	Conclusion	25
A.	Un Acte I ambitieux et mené à son terme	25
B.	Un Acte II en phase d'élaboration	26

I. LE CONTEXTE

A. La Ville de Vincennes, engagée pour le développement durable depuis 2009

En 2008, la mairie de Vincennes a lancé une démarche de développement durable, à travers la création de :

1. L'Agenda 21, volet « territorial » du projet de développement durable.
2. La charte d'éco-responsabilité, volet « Mairie » du projet de développement durable.

Ces deux démarches se sont construites en parallèle et ont abouti à :

1. Un Agenda 21 comprenant 128 actions répondant à 5 grandes thématiques :
 - Le patrimoine bâti
 - La nature et les espaces collectifs
 - La solidarité, les coopérations et le rayonnement
 - La santé et l'environnement
 - L'écocitoyenneté, l'éco-consommation et l'engagement de tous.

Chaque année entre 2011 et 2014, un bilan relatant l'état de réalisation des actions a été produit par la chargée de mission Agenda 21, en collaboration avec les porteurs de projets.

2. Une première charte interne de développement durable 2009-2013 a été mise en œuvre.

A l'issue de cette charte, un nouveau projet « charte d'éco-responsabilité 2015-2019 » a été élaboré, en collaboration avec les services volontaires, comprenant 25 objectifs stratégiques répondant à 7 grandes thématiques :

- Ancrer le développement durable dans le quotidien des services
- Accompagner l'entrée en fonction des agents et favoriser l'intégration des travailleurs en situation de handicap
- Améliorer la santé et la sécurité au travail
- Acheter durablement
- Maîtriser le cycle de vie des documents papier et numériques et faciliter le partage d'informations
- Collecter, recycler et valoriser les déchets
- Maîtriser et préserver les ressources naturelles.

Après 5 ans de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21, il est temps de renouveler cette démarche afin de réactualiser les actions du projet de développement durable pour Vincennes. La première étape vise à réactualiser le diagnostic pour faire émerger les nouveaux enjeux.

B. Une méthode participative

Le bureau Adret & Territoires a réalisé l'évaluation de l'Agenda 21 Acte I et la réactualisation des enjeux de ce projet en mettant l'accent sur la participation des habitants afin de bénéficier :

- du retour d'expérience des personnes ayant suivi la démarche
- de leur vision du territoire aujourd'hui.

Ils se sont donc appuyés sur :

- Une série d'entretiens individuels avec des référents (élus, services, habitants engagés), étant représentants d'un thème de l'Agenda 21 ou ayant suivi la démarche globale, et étant en capacité de parler de la ville dans son ensemble
- Des enquêtes de rue en 7 lieux de Vincennes en avril 2015
- Des ateliers de diagnostic de mai à juin 2015 :
 - 4 ateliers grand public
 - 1 atelier services
 - 1 atelier séniors
- Un séminaire élus le 14 avril 2015.

Conjointement, les indicateurs quantitatifs et les rapports disponibles ont été analysés en s'appuyant sur :



- Le diagnostic de l'Agenda 21, Acte I
- L'Agenda 21
- Les Chartes 21 2009-2013 et 2015-2019
- Les bilans annuels de l'Agenda 21, notamment le dernier en 2014
- Une série d'indicateurs renseignée par les services permettant de suivre l'évolution du territoire.

Un stand « porteurs de paroles »

Une évaluation permet classiquement de juger de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficience d'une démarche Agenda 21. Cependant, certains éléments manquent pour pouvoir évaluer l'Acte I de l'Agenda 21 de Vincennes de façon globale. Aussi, ce rapport ne comprendra pas les éléments suivants :

- l'aspect humain
(y a-t-il eu des blocages dans la mise en œuvre ? Pourquoi ? Les moyens humains étaient-ils suffisants ? Le portage du projet était-il suffisant ?)
- l'aspect financier
(combien a été dépensé pour l'Agenda 21 ? Quels thèmes ont été les plus lourds ? Quelle a été l'efficience des actions ?)

Ensuite, nous avons sollicité les services pour recueillir des indicateurs. Mais les données n'existent pas dans tous les domaines. Notre analyse se base donc sur les indicateurs obtenus et sur les éléments de bilan datant de 2014, l'analyse de 2015 n'étant pas encore finalisée à l'heure de l'écriture de ce rapport.

II. RETOUR SUR L'ACTE I DE L'AGENDA 21

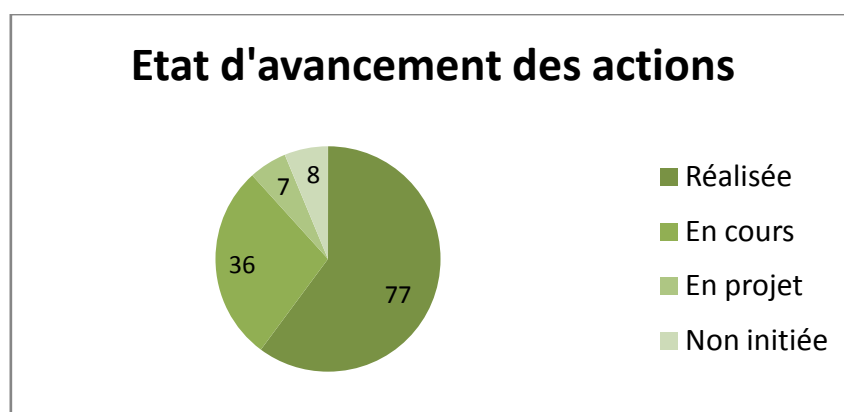
L'Agenda 21 Acte I émane d'une longue phase de construction allant d'octobre 2009 à décembre 2010, et au terme de laquelle 5 axes (les engagements), 24 objectifs opérationnels et 128 actions ont été élaborés de façon concertée.

Le programme d'actions est structuré suivant les cinq engagements de l'Agenda 21 de Vincennes :

- 1 Le patrimoine bâti
- 2 La nature et les espaces collectifs
- 3 La solidarité, les coopérations et le rayonnement
- 4 La santé et l'environnement
- 5 L'éco-citoyenneté, l'éco-consommation et l'engagement de tous

Comprenant en moyenne 25 actions par engagement et 6 par objectif, une importance plus grande semble avoir été apportée à certains thèmes tels que la vie culturelle et sportive (18 actions) ou encore la sensibilisation à l'écocitoyenneté (12 actions).

Globalement, selon une analyse interne, le bilan sur l'état d'avancement de l'Agenda 21 est très bon puisqu'il montre que près de 90% des actions sont en passe d'être réalisées (dont 60% complétées) fin 2014.



III. L'ÉVALUATION DE LA DEMARCHE

Répondant au cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, la démarche de l'Agenda 21 Acte I a suivi les cinq éléments suivants :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité
- L'évaluation
- Une stratégie d'amélioration continue.

A. La participation des acteurs

La participation la plus large des parties prenantes (habitants, associations, services municipaux, élus ...) a été souhaitée. Leur implication a été recherchée particulièrement au commencement de la démarche de l'Acte I dans une optique de co-construction. Les Forums 21 ont ponctué les grandes étapes d'élaboration : lancement, diagnostic ou encore présentation du programme d'actions. Plusieurs séries d'Ateliers 21 ont sollicité les vincennois lors de chaque phase et ont recueilli leurs avis et propositions. Enfin, le comité consultatif du développement durable a veillé à sa bonne mise en œuvre.

B. L'organisation du pilotage

La Mission Développement durable est chargée du portage du projet. Deux élus en charge du développement durable impulsent la dynamique Agenda 21 et portent politiquement ce projet. De plus, une chargée de mission est dédiée à sa conduite et sa mise en œuvre. Des instances de pilotage sont également en place telles que la commission développement durable, composée d'élus municipaux, qui se réunit avant chaque conseil municipal.

C. La transversalité

La transversalité est un des facteurs clés de réussite d'une démarche de développement durable comme l'Agenda 21. Elle a donc été recherchée par différents moyens. Tout d'abord, l'implication de tous les services dans les phases de concertation a été une priorité.

De plus, la Mission Développement durable par son rattachement direct au directeur général des services (DGS) et la nature de ses actions est amenée à travailler avec la quasi-totalité des services.

Par ailleurs, des outils internes, tels que l'intranet ou le journal interne, le Vitamine V, favorisent la communication inter-services.

Le « réflexe développement durable » est malgré tout difficile à appréhender et des actions doivent continuer à être développées pour renforcer et pérenniser l'intégration du développement durable dans les services.

D. L'évaluation

L'Agenda 21 a privilégié dans sa conception des axes de travail et d'amélioration plutôt que des résultats ou des objectifs à atteindre, facilement évaluables avec des indicateurs chiffrés. Afin de suivre l'avancement de la mise en place des actions, des bilans annuels ont été réalisés. Une évaluation complète de la démarche est effectuée lors de sa conclusion en 2015 et de l'entrée dans la deuxième phase avec la conception de l'Acte II.

Pour aller plus loin, il pourrait être pertinent de renforcer le dispositif d'évaluation selon une démarche de co-construction, en incluant quelques indicateurs clés en termes de développement durable et une instance multipartite pour suivre et réorienter le projet au cours de sa mise en œuvre et en fin de parcours.

E. Une stratégie d'amélioration continue

La Ville de Vincennes s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière de développement durable. La réalisation de bilans annuels et l'évaluation complète de l'Agenda 21 au terme des cinq années du plan d'actions en témoigne. Ainsi, certaines actions ont pu être réorientées ou abandonnées lors de la mise en œuvre du projet. La démarche interne de développement durable de la Ville, la Charte 21, s'inscrit également dans ce processus d'amélioration continue en ayant fait l'objet d'une démarche similaire de bilans annuels.

L'élaboration d'une deuxième Charte 21 comme de l'Acte II de l'Agenda 21 démontre également la volonté de la Ville de s'inscrire dans ce processus d'apprentissage.

IV. CINQ DEFIS RELEVES PAR LA VILLE DE VINCENNES

A. Défi 1: A Vincennes, développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une démarche locale de développement durable

Sensibiliser, informer et inciter au développement durable

- Impacts sur le territoire

L'Agenda 21 a joué un rôle majeur pour favoriser la sensibilisation, l'information et l'incitation au développement durable en y consacrant près du tiers de ses actions, réparties dans chacun des 5 engagements. Les acteurs ont donc pu s'approprier la question et faire émerger des démarches associatives et citoyennes (jardins partagés...), confirmant le rôle de catalyseur de l'Agenda 21.

- Zoom sur une action phare

La Semaine du développement durable est l'évènement biennuel de sensibilisation au développement durable. A cette occasion, des actions de sensibilisation et d'information ont lieu sur la Ville : conférences, expositions, ramassage participatif des déchets ou encore balade urbaine thermique. Le but : toucher et informer un large public aux problématiques et solutions du développement durable. Les thèmes abordés lors des dernières éditions ont été : la biodiversité, les déchets (stand lombricompostage), la santé publique (débat sur les perturbateurs endocriniens) et la rénovation thermique (conf' copro avec un conseiller info-énergie de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE).



Ramassage participatif des déchets à l'occasion de la Semaine du développement durable 2013

Innover pour une ville moderne

- Impacts sur le territoire

L'Agenda 21 a cherché à accompagner les innovations technologiques et sociétales. Tout d'abord, une charte sur les ondes électromagnétiques a été élaborée avec des associations et les opérateurs télécoms en 2015 afin de trouver un équilibre entre les problématiques de santé et celle de couverture téléphonique. Ensuite, les jardins partagés ont fait leur apparition sur le territoire vincennois et répondent à un besoin de nature mais également de lien social en ville. Enfin, les Vélib' et l'autopartage ont été proposés aux vincennois comme des alternatives à la voiture à énergie fossile.

- Zoom sur une action phare

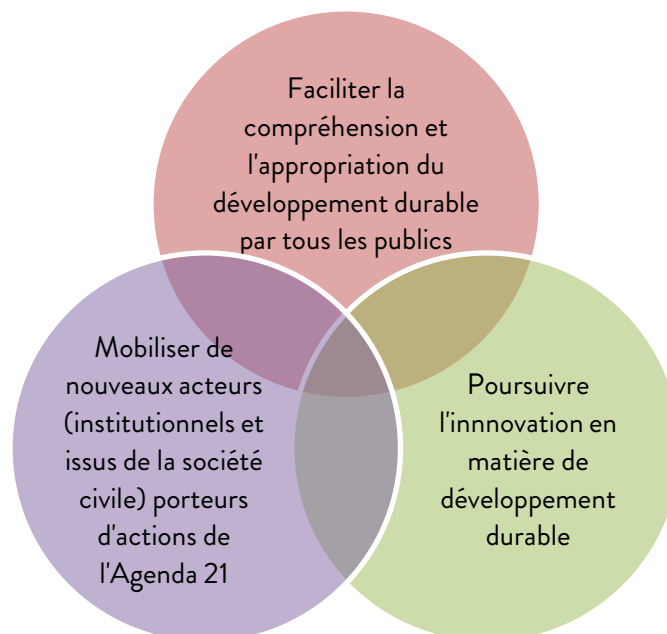
Le territoire vincennois a vu apparaître deux innovations en terme de transport écologique ces dernières années : Vélib' et Autolib'. L'action 22 « Favoriser l'autopartage ou étudier les possibilités d'une adhésion à Autolib' » a donc été menée à son terme en 2015 avec l'ouverture de 3 des 4 stations prévues à Vincennes. Les voitures électriques en libre service, véritable innovation, offrent une alternative silencieuse et sans gaz d'échappement à la voiture individuelle consommatrice d'énergie fossile.



Nouveaux enjeux du territoire pour l'Acte II

Le but de cette évaluation est également de réévaluer les enjeux relevés au cours des cinq dernières années et de les réorienter en fonction des dernières tendances territoriales et sociétales. Si certains enjeux sont toujours d'actualité, d'autres ont évolué. Dans le cadre de la construction de l'Acte II, un état des lieux actualisé du territoire, alimenté par les vincennois lors d'Ateliers 21 organisés en mai-juin 2015, a permis de faire émerger les priorités pour les prochaines années.

Ainsi, l'Acte II de l'Agenda 21 devra se saisir des problématiques suivantes :



B. Défi 2 : A Vincennes, assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit

Le défi de la cohésion sociale, de la solidarité et de l'épanouissement de tous est riche en enjeux et recouvre de nombreuses actions de l'Agenda 21. Le parti pris dans ce rapport, dans un esprit de synthèse, a donc été de ne présenter que les dimensions sur lesquels l'Agenda 21 a eu un impact réellement significatif. Les problématiques d'offre de logement et de coopération internationale n'ont pas été incluses dans cette publication.

Précarité, solidarité et assistance aux personnes vulnérables

- Impacts sur le territoire

Promouvoir les liens intergénérationnels est un des objectifs identifiés dans l'Agenda 21 Acte I. Le Conseil municipal des Séniors a proposé des actions concrètes dans le cadre des échanges de savoirs avec les plus jeunes. Des cours d'informatique et des actions culturelles ont vu le jour entre seniors et centres de loisirs, espaces jeunes et crèches. Malgré tout, certaines actions n'ont pas eu l'effet escompté telles que la colocation séniors-étudiants, ou la bonification des subventions selon des critères intergénérationnels.

Concernant les personnes souffrant de handicap, le territoire évolue dans le bon sens, grâce au Plan Handicap, renouvelé dans le cadre de l'Agenda 21 pour la période 2012-2016, qui recouvre 45 actions dans tous les domaines de la vie quotidienne :

- Accessibilité de la voirie
- Sensibilisation
- Accès à des maisons spécialisées
- Logement
- Accès à l'emploi
- Scolarité...

Enfin, en ce qui concerne les personnes précaires, les impacts de l'Agenda 21 sur le territoire ne sont pas évidents à appréhender. D'abord parce que ses actions ne reflètent pas l'ensemble de la politique sociale de Vincennes, mais aussi parce que nous n'avons pas de retour sur le niveau de satisfaction des personnes ciblées. Par exemple, on ne peut pas répondre à la question : « les personnes précaires se sentent-elles isolées ? ».

En outre, il est difficile de recenser puis de toucher l'ensemble des populations fragiles de Vincennes si elles ne sollicitent pas les dispositifs mis en place. On peut penser que la Ville s'est plutôt bien saisie de la question de la précarité, puisque de nombreux dispositifs d'aides existent (chèques énergie, allocation personnalisée à l'autonomie...) et que la Maison des Solidarités a vu le jour le 02 décembre 2011. Néanmoins, un suivi renforcé via la réalisation d'une analyse des besoins sociaux ou la mise en place d'un observatoire social permettrait peut-être de mieux cibler les actions.

- Zoom sur une action phare

Le Plan Handicap a permis de faire avancer la Ville sur 4 grands axes :

- agir pour une citoyenneté commune à tous,
- rendre la ville plus accessible,
- œuvrer pour une ville ouverte et cohérente,

- améliorer l'accompagnement de la vie quotidienne.

Des travaux d'aménagement de la voirie et des établissements recevant du public ont été réalisés afin de permettre une meilleure accessibilité des personnes handicapées à ces bâtiments. Ainsi, 66% de l'espace public est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, huit logements de l'OPH ont bénéficié de financement pour leur adaptation. Enfin, 6 classes de CM1 et CM2 ont bénéficié d'animations in situ sur le thème du handicap. En outre, l'Office de Tourisme est désormais adapté aux 4 handicaps (auditif, visuel, mental et moteur) et a ainsi été labellisé « Tourisme et Handicap ».

Offre éducative, culturelle et sportive

- Impacts sur le territoire

L'accès pour tous aux sports, aux loisirs, et à la culture et au monde associatif sont des enjeux forts, car ils concourent non seulement à l'épanouissement de chacun, mais aussi au vivre ensemble, favorisant également l'intégration des nouveaux habitants dans la ville. C'est donc logiquement que 18 actions ont concerné cette thématique. L'Agenda 21 a visé à mobiliser la société civile et les associations au travers par exemple de la signature d'une charte de développement durable (Action 65) par une trentaine d'associations, ou de l'appel à projets développement durable à destination des associations vincennes mis en place depuis 2011. En outre, sur le volet « sport culture loisirs pour tous », l'Agenda 21 a répondu à l'enjeu de départ qui ciblait surtout les jeunes grâce à une politique culturelle forte envers ce public. Que ce soit pour la pratique ou la diffusion culturelle, les jeunes bénéficient d'une offre large et diversifiée. Un Pass'sports a par exemple été créé en direction des jeunes qui permet l'accès libre au Gymnase de l'Est deux dimanches par mois.

On peut néanmoins regretter que l'Agenda 21 n'ait pas réussi à instaurer de nouvelles pratiques en termes d'éco-responsabilité des manifestations publiques (Actions 67, 68, 69 et 71).

- Zoom sur une action phare

L'un des leviers identifiés pour renforcer l'offre éducative, culturelle et sportive en y intégrant une dimension développement durable a été l'action phare n° 64 « Lancer un appel à projets à destination des associations de façon à aider au financement d'initiatives autour du développement durable ». Doté d'une enveloppe d'en moyenne 10 000 € par an, il a bénéficié à des associations de tous les secteurs depuis 2011 : sportif (Cercle Amical de Vincennes), social (Association Cécuménique d'Entraide), et culturel (Club Micronet). L'appel à projets a permis d'inciter les associations vincennes à se saisir de la problématique du développement durable.



Santé publique

- Impacts sur le territoire

Pas moins de 15 actions sont consacrées à la santé publique, dont 5 actions phares (sur 24). C'est donc un axe majeur de l'Agenda 21 qui se reflète notamment dans l'engagement 4 sur la santé et l'environnement. Si plusieurs actions découlent d'obligations réglementaires (20% de bio dans les cantines, surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public...), d'autres sont entièrement à l'initiative de la Ville (comme les ondes).

Trois problématiques sont prises en compte :

- Le bien-être et la santé dans les bâtiments
- Le bien-être, la santé et les handicaps sur l'espace public (pollutions, nuisances, accessibilité)
- La connaissance et la sensibilisation à la problématique « santé-environnement ».

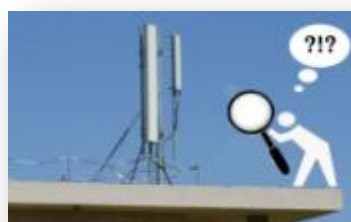
Concernant le premier volet, l'Agenda 21 n'a pas réellement lancé de nouvelles initiatives mais a permis de donner une nouvelle impulsion à la réalisation de certaines actions : mesures de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public, système d'alerte en cas de présomption de peinture au plomb.

Concernant le volet sur l'espace public, les actions sur le bruit fonctionnent bien. Les actions sur la réduction des ondes électromagnétiques à Vincennes et les alertes sur les épisodes de pollution ont permis de mieux connaître et d'alerter les citoyens dans ces domaines.

Concernant le volet sur la sensibilisation, 6 actions visent à communiquer de façon transparente sur les ondes, les éco-gestes, le bio, les polluants et les technologies pour y remédier. La diffusion de ces actions par des canaux multiples (conférences, Journées du jardinier, Semaine du développement durable...) a visé un large public (jeunes, parents, tout public...).

- Zoom sur une action phare

Les ondes électromagnétiques, principalement celles émises par les antennes relais, suscitent certaines inquiétudes quant à leur possible impact sur la santé. Aussi, l'Agenda 21 s'est saisi de cette thématique afin de répondre à ces questionnements tout en



visant à assurer l'obligation de couverture du territoire qui est celle des opérateurs. En 2011, le conseil municipal a donc acté la création d'un Comité Local de Concertation sur les Ondes Electromagnétiques (CLC) regroupant les opérateurs présents sur la Ville, les associations Collectif Vigilance Franklin et Priartem Vincennes, des agents municipaux et des élus. Cette coopération a débouché en 2015 sur la création par les membres du CLC d'une charte sur les ondes électromagnétiques.

Les principales missions du CLC sont :

- de pérenniser et d'encadrer la concertation entre les opérateurs et la Ville de Vincennes
- d'étudier et d'accompagner les nouvelles demandes d'implantation d'antennes
- de contenir l'exposition du public aux champs électromagnétiques des antennes relais dans les lieux de vie tout en maintenant la qualité de service et en permettant le développement des nouvelles technologies
- de garantir la bonne information des vincennois
- d'assurer une bonne intégration paysagère
- de respecter les textes, lois et décrets, en vigueur.

Nouveaux enjeux du territoire pour l'Acte II

En 2016, la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous sont plus que jamais d'actualité et constituent toujours des défis pour l'Acte II.

Cohésion sociale

- Maintenir la convivialité en intégrant les nouveaux vincennois
- Poursuivre les efforts de mixité sociale

Solidarité

- Soutenir les publics en difficulté dans une période de crise économique
- Penser la solidarité internationale comme facteur de dynamisme pour la Ville

Epanouissement de tous

- Maintenir la vitalité associative et culturelle et l'offre de loisirs pour permettre à chacun de s'épanouir, quel que soit son revenu
- Poursuivre les efforts pour que le milieu associatif s'approprie le développement durable

C. Défi 3 : A Vincennes, consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée

Activités économiques

- Impacts sur le territoire

En matière de développement économique, l'Agenda 21 s'inscrit dans la continuité de la politique économique de la Ville, notamment à travers l'engagement de Vincennes au sein de l'ACTEP (Action 61).

De plus, l'Agenda 21, en complément des mesures du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Fonds d'Intervention de l'Etat pour la Sauvegarde des services, de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), a un réel impact pour maintenir les commerces, notamment de bouche, grâce à l'action sur le droit de préemption.

Sur le volet de l'économie sociale et solidaire, l'Agenda 21 n'a pas eu d'impact significatif pour développer ce secteur. L'identification des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) et des SEL (Systèmes d'Echanges (ou monnaies) Locaux) existants et l'incitation des nouvelles initiatives n'a pas fonctionné malgré la communication sur le sujet.

De façon ponctuelle, la question du commerce équitable est abordée par la mise en place du marché africain, dans le cadre de la semaine de l'Afrique en Marche.

L'impact de l'Agenda 21 sur le secteur de l'économie verte a été modéré. Le soutien de l'ACTEP dans l'accompagnement des PME/PMI pour anticiper la transformation du secteur due aux nouvelles données du développement durable (action 62) n'a par exemple pas été mise en place. Les autres actions, ponctuelles, n'ont pas débouchées sur des pistes de développement précises.

- Zoom sur une action phare

L'Agenda 21 a visé à développer l'offre de produits bio notamment sur les marchés au travers de l'action 84. Pour cela, une pancarte « du bio sur vos étals » a été proposée aux commerçants. De plus, la Ville a souhaité instaurer un carré 100 % bio au marché mais l'offre n'a pas été suffisante pour créer ce corner bio.



Tourisme

- Impacts sur le territoire

La Ville de Vincennes et ses abords présentent un fort potentiel touristique sur lequel il serait intéressant de capitaliser de manière durable. Les actions les plus impactantes de ces 5 dernières années sur le secteur ont été menées en dehors de l'Agenda 21, cependant deux de ses actions ont bien fonctionné :

- L'action 78 visant à développer les circuits et « pass » touristiques incluant Vincennes (ville et château) et tous les sites du Bois de Vincennes.

- L'action 79 visant à créer des actions conjointes entre Vincennes et ses partenaires du Château a permis de développer des circuits, et surtout de favoriser le travail collaboratif : l'une des actions est de candidater à l'inscription du château au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, la tentative d'incorporer davantage la dimension développement durable au secteur n'a pas particulièrement porté ses fruits, les acteurs locaux étant assez réticents, en dépit des tentatives de la ville de les inciter à agir.

- Zoom sur une action phare

L'action 78 visant à développer les circuits et le « pass' » touristiques a permis de capitaliser sur les atouts patrimoniaux et culturels de la Ville et ses alentours. En 2014, 3115 pass' ont été distribués aux visiteurs et permettent des réductions sur 40 offres de restauration, culture, loisirs... Des circuits d'une journée sont aussi proposés et permettent la découverte thématique (« Au temps des expositions coloniales », « Vincennes d'autrefois » ...) des richesses culturelles du territoire.



Production et consommation responsable

- Impacts sur le territoire

L'impact de l'Agenda 21 sur le territoire est mitigé sur les modes de production responsables. Le succès dans ce domaine est d'avoir réussi à mobiliser les acteurs économiques, et principalement les commerçants grâce aux éco-défis lancés au début de l'Agenda 21.

Concernant les commerçants, une charte de développement durable a été réalisée et devait les mobiliser suite aux éco-défis. Celle-ci n'a pas encore été diffusée à ce jour. Cependant, les notions de développement durable ont été intégrées dans la charte des terrasses.

Par ailleurs, les actions en direction des entreprises ont été peu nombreuses. Des réunions informatives ont été menées, notamment sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) avec l'organisation d'une soirée lors de laquelle l'entreprise BEL a présenté ses efforts en termes de responsabilité sociétale. Cependant, les effets sont difficiles à évaluer.

L'Agenda 21 n'a pas impacté significativement le territoire sur les modes de consommation, mais a favorisé une prise de conscience par plusieurs actions de sensibilisation, véhiculées par le Vincennes Info, le site Internet de la ville, lors de la Semaine du développement durable, dans le guide de la ville, dans le guide des associations... Des initiatives vincennes ont ainsi pu se concrétiser (AMAP, jardins partagés...), grâce aussi au soutien de la Ville.

- Zoom sur une action phare

Des initiatives citoyennes en matière de jardinage collectif et de consommation responsable ont vu le jour à Vincennes ces dernières années et ont été soutenues par la Ville :

- La création de l'AMAP les Salsifis Miraculeux en 2012, qui comptait en 2014 100 paniers, et qui va ouvrir un nouveau local de distribution, bénéficie d'une salle de la Ville pour la distribution de leurs paniers.

- Le développement de jardins partagés en 2014 par l'association Les Jardins suspendus à Pompidou sur 60 parcelles et 4 hectares.



Jardinage collectif aux Jardins suspendus

Soutenue par la Ville par la mise à disposition de la parcelle et l'octroi de subventions dans le cadre de l'appel à projets développement durable, l'agriculture urbaine a fait son apparition à Vincennes.

- Sur la même thématique, l'association Grainenville, créée en 2015 pour l'exploitation collective des jardins d'une résidence, a également bénéficié des financements de l'appel à projets développement durable.

Nouveaux enjeux du territoire pour l'Acte II

Dans le cadre de l'Acte I, il a été difficile de donner une véritable impulsion développement durable dans le domaine de la vie économique et de la consommation responsable. Ainsi, ces enjeux et la marge de progression restent importants pour la Ville. L'effort de mobilisation des commerçants est à poursuivre. L'Acte II devra s'appuyer sur un travail en réseau (avec l'ACTEP, le Territoire, le Club des entrepreneurs...) pour impulser des dynamiques d'économie sociale et solidaire, de RSE ou d'économie collaborative. Enfin, la consommation responsable doit être favorisée et facilitée (circuits courts, consommation collaborative, labels ...).

D. Défi 4 : Lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique à Vincennes, ville compacte, patrimoniale et mobile

Structure urbaine et enjeux climatiques

- Impacts sur le territoire

La Ville de Vincennes, par sa structure dense, est fortement vulnérable aux canicules et aux effets d'îlots de chaleur urbains, accentués par le phénomène de réchauffement climatique. L'adaptation du territoire a donc été un objectif de l'Acte I. L'Agenda 21 présente un résultat très positif concernant la végétalisation de la ville, en dépit de la densité. Il s'est inscrit dans une dynamique globale de travaux qui a notamment vu le doublement des espaces verts qui s'étendent désormais sur 3.8 ha.

Ainsi, l'Agenda 21 a concouru à créer autour de 5 000 m² de nouveaux espaces végétalisés qui participent au bien-être et à la résilience au réchauffement climatique.

De plus, les économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public ont été guidées par le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de 2012. Cet outil favorise les économies d'énergie par de multiples actions telles que le remplacement progressif de toutes les ampoules, et la mise en place d'un éclairage blanc (Cosmowhite) dans tout le centre-ville. De plus, les horodateurs et les panneaux d'information de la Ville fonctionnent au solaire. Les éclairages de vitrines des commerçants sont réduits, en cohérence avec le schéma local de publicité.

- Zoom sur une action phare

La végétalisation de la Ville a été une action phare entreprise ces dernières années dans le cadre de l'Agenda 21. Avec en 2015 sept toitures végétalisées, la nature prend une place grandissante sur les toits vincennois. Les petites allées du cimetière ont été végétalisées sur une surface de 700 m², et quelques pieds d'arbres ont été reflouris. Des alignements d'arbres ont été ajoutés sur la voirie. Enfin, une terrasse de 4 000 m² a été transformée en jardins partagés, par l'association Les Jardins suspendus, et divisée en 60 parcelles.



Espace Sorano : exemple de toiture végétalisée à Vincennes

Le potentiel de végétalisation des murs est jusqu'ici inexploité et reste à étudier.

Bâti public et privé : réhabilitation et énergies renouvelables

- Impacts sur le territoire

Réhabiliter le bâti public comme privé et y intégrer les énergies renouvelables sont des objectifs stratégiques inscrits dans l'Agenda 21 Acte I.

Si les études ont montré l'absence de potentiel pour la récupération de la chaleur du réseau d'assainissement ou la géothermie, les énergies renouvelables ont trouvé leur place à Habère-Poche (installation d'une chaudière bois) et sur les toits de bâtiments municipaux (énergies solaires à l'espace Sorano, au centre H. Berlioz et les crèches A. Bonhème et Aubert).

Concernant les réhabilitations des bâtiments publics, 4 ont été réalisées sur 8 bâtiments préalablement identifiés. En termes de construction durable, la Ville s'engage à rendre les bâtiments neufs exemplaires. Les travaux réalisés ont touché :

- le centre Hector Berlioz (HQE et panneaux solaires thermiques)
- l'Office du tourisme (démarche HQE et Label THPE)
- le Dôme (de nombreuses performances environnementales).

Le parc privé, à valeur patrimoniale et ancien (85% des logements datant d'avant 1975), est par conséquent aussi énergivore. Il était logiquement la cible d'actions de sensibilisation pour inciter à la réhabilitation. La sensibilisation a cependant été peu suivie d'effets concrets. Ainsi, le diagnostic réalisé en 2009 avait bien identifié la difficulté des copropriétés vincennes à réaliser des choix collectifs d'investissements.

L'enjeu pour l'avenir est de mettre en place des outils pertinents et efficaces dans ce sens.

- Zoom sur une action phare

En partenariat avec MVE, des actions de sensibilisation à la rénovation thermique et aux économies d'énergies ont été mises en place depuis 2010. La thermographie aérienne, réalisée en 2010, ainsi que les points info énergie, ou les conf copros permettent la prise de conscience de l'importance de la problématique des économies d'énergie dans l'habitat. Au total, ce sont 19 copropriétés qui ont été suivies et conseillées par MVE (de manière ponctuelle ou plus approfondie) entre 2011 et 2014 sur Vincennes, représentant plus de 850 logements (sur 27 300 au total – INSEE, 2012). Une copropriété s'est portée volontaire pour tester un dispositif « pilote » afin de démontrer la faisabilité d'une réhabilitation et de fournir des arguments chiffrés pour convaincre de nouvelles copropriétés.



Par ailleurs, des balades urbaines thermiques (dans le cadre de la Fête de l'énergie ou de la Semaine du développement durable) ont eu lieu pour informer sur le potentiel de réhabilitation.

Mobilités durables

- Impacts sur le territoire

Les impacts de l'Agenda 21 sont significatifs en termes de déplacements. L'évolution la plus importante est l'augmentation de l'offre de transport en modes doux (marche, vélos...) dans la ville : hausse de la surface en zone apaisée à travers le Projet de ville, mise en place de 300 vélib's, augmentation des places de stationnement vélo, foire aux vélos chaque année en mars... Cependant, les chiffres sur les pratiques des ménages dans leurs déplacements sur la part modale des deux-roues ou piétons n'existent pas.

Des actions d'animation sur la sécurité sur l'espace public ont été menées en direction des jeunes (permis vélo et permis piéton) et des personnes âgées (conférences).

Concernant la place de la voiture en ville, les chiffres du stationnement montrent que la volonté de la mairie est d'aller vers une ville apaisée, dans laquelle la voiture compose avec d'autres modes de déplacements et diminue progressivement sur l'espace public. La volonté est également de proposer une alternative à la voiture individuelle avec la création de trois stations Autolib' en 2015.

Les dispositifs visant à favoriser l'usage collectif des moyens de déplacement (comme le pédibus) n'ont pas vraiment fonctionné à Vincennes.

Ainsi, une navette a été testée pour relier le marché Diderot aux différents quartiers, mais la demande a été très faible ce qui a conduit à l'arrêt de ce dispositif.

En outre, la Ville poursuit son engagement pour le prolongement de la ligne 1 du métro et le développement d'une offre toujours diversifiée de transports en commun.

- Zoom sur une action phare

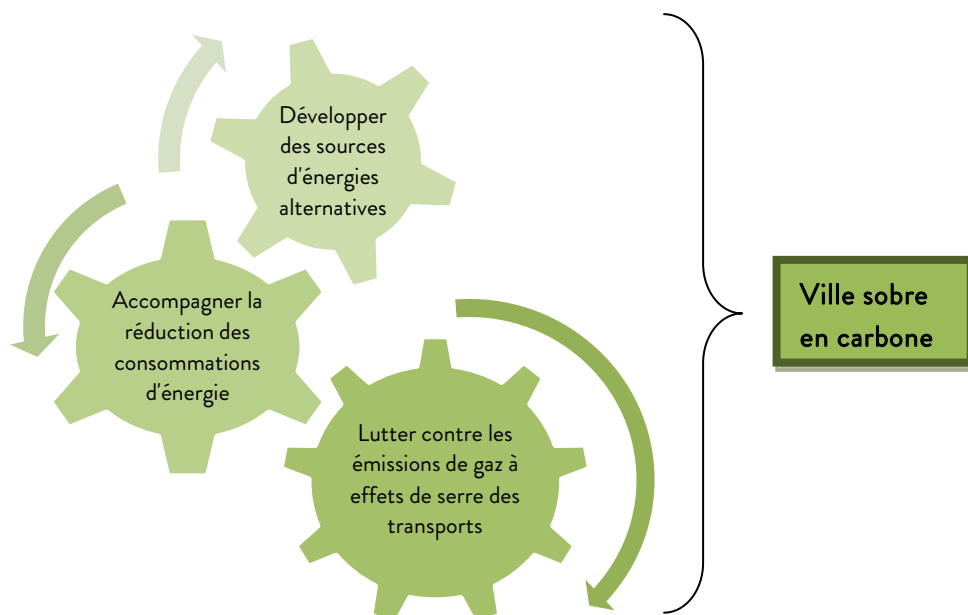


L'action 23 dont l'objet était de faciliter les déplacements « doux » a globalement bien fonctionné. La stratégie a visé à accorder plus d'importance au vélo en augmentant par exemple le nombre de places de stationnement vélo de 17% entre 2011 et 2014. Les zones 30 ont été développées pour faciliter les rencontres usagers de la voirie, cyclistes, piétons, voitures ... Les espaces apaisés couvrent près de 40% du territoire en 2014.

Le Vélib' à Vincennes

Nouveaux enjeux du territoire pour l'Acte II

Les problématiques de la mobilité et du bâti ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'Acte II devra s'en saisir pleinement.



E. Défi 5 : A Vincennes, préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée

La protection des espaces naturels, de la biodiversité et la gestion de l'eau

- Impacts sur le territoire

L'Agenda 21 a permis de mettre en place des actions favorisant la nature en ville et la protection de la biodiversité. Les espaces verts, que ce soit au sol ou en toiture, ont vu leur superficie croître de plus de 5000m², sans que le recensement sur le potentiel de verdissement existant à Vincennes (action 34) n'ait lieu.

Concernant le jardinage, il s'est développé dans la ville avec l'apparition des jardins partagés. Un jardin pédagogique a vu le jour en 2011 au centre de vacances d'Habère-Poche et est entretenu par le personnel présent et les groupes de passage sur le centre (classes et séjours de vacances). Aucun nouveau jardin pédagogique n'a été créé dans les écoles élémentaires, faute d'espace suffisant ou de projet porté par l'équipe enseignante.

Sur la question de l'eau qui mobilise fortement les services techniques, 4 points sont abordés en priorité :

- Le nettoyage des rues : l'enjeu consiste à réduire la consommation d'eau potable qui est actuellement utilisée. L'emploi des eaux grises de la piscine permet aujourd'hui de laver 7% des secteurs de Vincennes (2014). De plus, la fermeture des bouches de lavage a laissé place à des techniques plus économes en eau comme les voitures hydrolaveuses.
- La gestion différenciée des espaces verts, agissant à la fois sur la quantité d'eau consommée (en baisse régulière grâce notamment à des techniques de paillage) et sur la qualité (non recours aux produits phytosanitaires).
- La consommation d'eau dans les bâtiments municipaux (chasses d'eau double commande, robinets infra-rouges).
- La récupération des eaux pluviales : le projet de récupération des eaux de pluie de la toiture de l'Église envisagé en 2013 a été abandonné car jugé trop coûteux.

- Zoom sur une action phare

L'Agenda 21 a souhaité impulser une dynamique de protection de la biodiversité. Pour cela, six ruches ont été installées en 2011 sur le toit de l'espace Daniel Sorano. Deux hôtels à insectes et 35 nichoirs accueillent diverses espèces dans les espaces verts de la Ville. Au niveau végétal également : plus de 60 espèces d'arbres cohabitent sur la voirie et des prairies fleuries ornent la terrasse du Centre Pompidou et la rue Pierre Brossolette.



Ce développement a été accompagné par des actions de sensibilisation et d'éducation. Ainsi, les Apidays célèbrent chaque année le fonctionnement d'une ruche et la vie des abeilles. La Semaine 2013 du développement durable était entièrement consacrée à la biodiversité. En 2015, une balade naturaliste a eu lieu afin de montrer la richesse et l'intérêt de la biodiversité dans une ville dense comme Vincennes.

Pollutions, nuisances et santé

- Impacts sur le territoire

L'effet produit par l'Agenda 21 est difficile à appréhender dans ce domaine très dépendant du contexte global. Les actions de sensibilisation ont été plutôt importantes, et l'Agenda 21 avait un vrai objectif d'alerter les habitants sur les risques sanitaires liés à la pollution ou aux modes de consommation. Pour cela, un dispositif d'alerte en cas de pics de pollution a été mis en place pour prévenir les citoyens.

Les actions de sensibilisation sur les plantes dépolluantes ont été menées par le service Espaces verts dans le cadre de la Journée du jardinier.

Concernant la qualité de l'air extérieur, la Ville ne dispose pas d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en termes de qualité de l'air à Vincennes. Nous ne savons donc pas si les efforts sur les bâtiments ou les déplacements ont eu un effet bénéfique.

Enfin, les actions concernant les ondes électromagnétiques ont permis la mise en place du CLC et la création d'une charte entre les différentes parties prenantes.

- Zoom sur une action phare

Le décret n° 2011-1728 du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public instaure de manière progressive l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur : avant le 1er janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles, avant le 1er janvier 2018 pour les écoles élémentaires, avant le 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du 2nd degré.

Dès 2014, la Ville a réalisé deux campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur en mars-avril et en septembre dans les crèches, écoles maternelles et centres de loisirs maternels de la Ville. Les résultats de ces enquêtes ont été satisfaisants.

Les déchets

- Impacts sur le territoire

Il est difficile de connaître l'impact réel des actions de l'Agenda 21 sur le territoire. Néanmoins, nous pouvons remarquer que le volume de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué passant de 329 kg/hab/an en 2009 à 296 kg/hab/an en 2014. Le pourcentage de tri lui est resté stable à 21%. Le compostage a été mis en place et se développe sur Vincennes.

Une ressourcerie n'a pas encore vu le jour à Vincennes mais des contacts ont été pris avec La Collecterie de Montreuil et des actions menées (ateliers de création à partir de déchets récupérés, mini-recyclerie à la Salle du Domaine du Bois en novembre 2015).

Plusieurs actions de sensibilisation telles que les Journées de nettoyage de Printemps avec le conseil municipal des seniors (50 participants) ont bien fonctionné.

Par contre, nous pouvons regretter que les commerçants ayant participé aux éco-défis n'aient pas mis en place collectivement une action de tri / recyclage des déchets (palettes, déchets verts...).

- Zoom sur une action phare

Le compostage à Vincennes est en plein développement, que ce soit pour les composteurs individuels ou collectifs. Sept composteurs collectifs existent, équivalent à 240 foyers, dont 64 ont signé une charte d'engagement et 255 foyers disposent d'un composteur individuel. De plus, des actions de sensibilisation et d'incitation sont mises en place chaque année notamment lors de la Semaine européenne de réduction des déchets.



Nouveaux enjeux du territoire pour l'Acte II

L'intérêt des citoyens est grandissant sur les questions de nature en ville, de protection de la biodiversité et de réduction des pollutions et des déchets. L'Agenda 21 doit accompagner les évolutions et impulser des dynamiques sur ces thématiques.

Végétaliser la ville pour
lutter contre les
pollutions.

Favoriser la biodiversité
malgré la densité.

Gérer la ressource en eau
de façon équitable et
durable.

Appréhender les déchets
autrement :
recyclage, réemploi, répar
ation ...

Poursuivre les efforts pour
connaître et lutter contre
les nuisances liées à nos
modes de vie.

V. CONCLUSION

A. Un Acte I ambitieux et mené à son terme

Des actions principalement portées par la Mairie

L'Acte I de l'Agenda 21 s'est montré ambitieux et présentait un grand nombre d'actions (128) couvrant tous les champs de compétence de la Mairie.

Dans le projet, on remarque des actions à la fois très ambitieuses (programme de rénovation des bâtiments municipaux), ou plus anecdotiques (promouvoir l'utilisation de plantes dépolluantes), concernant des réalisations concrètes (créer une maison des solidarités) ou des actions d'intention (sensibiliser sur le bio). Enfin, des engagements sont très fournis (49 actions pour l'engagement 3 « Faire de Vincennes une ville durable à partir des solidarités, des coopérations et de son rayonnement »), alors que d'autres comptent entre 15 et 20 actions.

Par ailleurs, la plupart des actions de l'Agenda 21 sont portées par la mairie elle-même : une prudence qui permet à la mairie de se concentrer sur des actions dont elle a la maîtrise. Ces dernières ont d'ailleurs mieux fonctionné.

L'Agenda 21 a néanmoins permis de raccrocher certains projets associatifs d'ampleur : les Jardins suspendus, le jeu sur les écogestes créé par l'association « Agir sur la biodiversité »... grâce notamment à l'appel à projets. Ces actions représentent un réel succès pour cette démarche, et demanderaient à être développées dans l'Acte II.

Une démarche participative

Toutes les étapes d'élaboration de l'Acte I de l'Agenda 21 ont été menées en concertation avec les acteurs et en toute transparence en termes de communication : des stands sur l'espace public, des ateliers mais aussi des soirées débat... ont apporté une ouverture à la démarche. Malgré cela, la concertation n'a pas permis de mobiliser beaucoup de monde et a touché plutôt des publics « avertis », ce qui est souvent le cas dans les Agendas 21. Cette concertation a été jugée trop institutionnelle par certains. Ensuite, la concertation s'est essouffée durant la phase de mise en œuvre de l'Agenda 21.

B. Un Acte II en phase d'élaboration

Les entretiens, séminaires et Ateliers 21 de diagnostic de mai-juin 2015 ont fait émerger certains thèmes et attentes que l'Acte II s'attachera à prendre en compte :

- Elus-services-habitants convergent vers le fait de favoriser les démarches collectives et ascendantes.
- Le portage des actions prend une autre direction, et glisse de l'administration vers les habitants et les associations. La mairie pourrait ainsi avoir pour rôle de faire émerger, mettre en lien et accompagner les projets.
- Les moyens : le recours au web s'avère indispensable pour favoriser les échanges entre les acteurs.
- La sensibilisation de tous les acteurs reste une condition sine qua non à la bonne mise en œuvre du projet.
- Les personnes interrogées souhaitent un Agenda 21 Acte II innovant et ambitieux, mais néanmoins pragmatique. Cela impliquera donc à la fois un portage politique fort et une méthodologie rigoureuse. Des arbitrages budgétaires s'imposeront pour choisir les actions pertinentes à mener.
- Sur la forme de l'Agenda 21, les avis sont partagés entre mener « quelques actions phares » efficacement, ou favoriser le foisonnement d'actions, qui, mises bout à bout, permettraient de toucher tous les acteurs et tous les champs de compétences de la ville. Quoi qu'il en soit, on s'accorde sur le fait de travailler dans la continuité de l'Agenda 21 Acte I.
- Les thèmes proposés ne diffèrent pas trop de l'Agenda 21, Acte I. On s'inscrit dans une continuité : les réussites sont reprises et amplifiées (jardinage, mobilité douce...).
- Les mots clés de l'Agenda 21, Acte II semblent être : collaboratif, environnement, mobilités, lien social.
- Un nouveau thème émerge : la consommation responsable.
- Une préoccupation à prendre en compte : la précarité dans un contexte de crise économique.